Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260423-2026_04_23_01-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

## SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CREHEN, régulièrement convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame COTIN Marie Christine, Maire.

PRESÉNTS :
Marie-Christine COTIN, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Patricia RENOUARD, Giorgio VALLARINO, Suzanne LEVAVASSEUR, Régine SOLLIER, Alain SAËZ, Martine JOUFFE et Béatrice BURLOT

ABSENTS EXCUSÉS :
Chantal DETOT, Gilbert BIARD, Marie-Annick CLOGENSON, Françoise LAIGO et Marcel MALLET

--- ===0=== ---

**BUDGET PRIMITIF 2026 – CCAS**

A l'unanimité, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CREHEN adopte le budget primitif 2026 du CCAS qui s'établit comme suit :

1) Section de Fonctionnement
   - Dépenses ..... 9 300,00 €
   - Déficit antérieur reporté ..... 0,00 €

   **Total des Dépenses ..... 9 300,00 €**

   - Recettes
     - Recettes de l'exercice ..... 6 539,40 €
     - Excédent antérieur reporté ..... 2 760,60 €

     **Total des Recettes ..... 9 300,00 €**

2) Section d'Investissement
   - Dépenses
     - Déficit antérieur reporté ..... 0,00 €
     - Dépenses de l'exercice ..... 400,00 €

     **Total des Dépenses ..... 400,00 €**
   - Recettes
     - Excédent antérieur reporté ..... 200,00 €
     - Recettes de l'exercice ..... 200,00 €

     **Total des Recettes ..... 400,00 €**

3) Total budget
   Section de Fonctionnement + Section d'Investissement ..... **9 700,00 €**

*Délibéré en séance,*
*les jour, mois et an susdits*
*Pour extrait conforme*
*Le Maire,*

*Marie-Christine COTIN.*